

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

**ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU BREVET PROFESSIONNEL DE LA
JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT**

La ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, la ministre des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L. 335-5 et L. 335-6 ;

Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1 ;

Vu le code du sport, notamment les articles D. 212-20 et suivants ;

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre-mer, à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon ;

Vu le décret n° 2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat en Guyane ;

Vu le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;

Vu l'arrêté du 31 octobre 2016 portant création de la mention Activités équestres du BPJEPS, spécialité Educateur sportif ;

Vu le procès-verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 03 septembre 2024 ;

ARRÊTE

Article 1^{er}. - Le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport, spécialité Educateur sportif mention Activités équestres option approfondissement technique est attribué aux personnes dont les noms suivent :

| N° du diplôme | Civilité | Nom | Prénom | Date de naissance | Lieu de naissance |
|----------------------|-----------------|------------|---------------|--------------------------|--------------------------|
| BP4ARA241137 | Madame | ABBAS | Kézia | 17/05/2003 | Voiron |
| BP4ARA241138 | Madame | BAUE | Léa | 25/10/2000 | Saint-Martin-d'Hères |
| BP4ARA241139 | Madame | BESSAT | Alice | 31/01/1998 | Grenoble |
| BP4ARA241140 | Madame | BLANCHY | Marie | 05/01/2002 | Rodez |
| BP4ARA241141 | Madame | CAPELLE | Loane | 19/08/2003 | Perpignan |
| BP4ARA241142 | Madame | DESNEULIN | Marion | 18/08/2003 | Aubenas |
| BP4ARA241143 | Madame | ROLLIN | Jade | 24/01/2005 | Châlons-en-Champagne |
| BP4ARA241144 | Madame | TRICHET | Marylou | 07/07/2003 | Montélimar |

Article 2. - Le recteur de région académique d'Auvergne-Rhône-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LYON, le 06/09/2024

Pour le Recteur de région académique,
le délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports


Bruno FEUTRIER

